

INTERNATIONAL FUND FOR ANIMAL WELFARE FRANCE

4 rue Edouard Mignot
51065 REIMS CEDEX

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 30 juin 2012

Le 31 janvier 2013



INTERNATIONAL FUND FOR ANIMAL WELFARE FRANCE

Exercice clos le 30 juin 2012

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux membres de l'Assemblée générale,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association IFAW FRANCE, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'Article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Principes et méthodes comptables :

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par l'Association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables et des informations fournies dans la note 3 de l'annexe sur les règles et méthodes.

Compte d'emploi des ressources :

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par l'Association, nous avons vérifié que les modalités d'élaboration du compte d'emploi étaient correctement décrites dans la note accompagnant ce compte et correspondaient aux règles prévues par le règlement CRC n°2008-12.

Nous avons vérifié la correcte mise en œuvre de ces modalités pour l'élaboration du « compte d'emploi annuel des ressources ».

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés à l'Assemblée Générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris, le 31 janvier 2013

BDO France - Léger & associés
Représenté par Patrick GIFFAUX
Commissaire aux comptes

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/06/2012 12			Exercice N-1 30/06/2011 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%	
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
	Frais d'établissement							
	Frais de recherche et de développement							
	Concessions, Brevets et droits similaires							
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
	Terrains							
	Constructions							
	Installations techniques Matériel et outillage							
	Autres immobilisations corporelles	61 191	57 100	4 091	5 220	1 129	21.63	
	Immobilisations en cours							
Avances et acomptes								
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)								
Participations mises en équivalence								
Autres participations								
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres immobilisations financières	8 711		8 711	8 531	180	2.11		
TOTAL I	69 902	57 100	12 802	13 751	950	6.91		
Comptes de liaison								
TOTAL II								
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN COURS							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	CREANCES (3)							
	Créances usagers et comptes rattachés	49 160		49 160	27 336	21 824	79.84	
	Autres créances	1 119		1 119	548 204	547 085	99.80	
Valcurs mobilières de placement								
Instruments de trésorerie								
Disponibilités	1 745 775		1 745 775	1 093 476	652 299	59.65		
Charges constatées d'avance (3)	11 383		11 383	42 175	30 792	73.01		
TOTAL III	1 807 437		1 807 437	1 711 192	96 246	5.62		
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecarts de conversion actif (VI)							
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 877 339	57 100	1 820 239	1 724 943	95 296	5.52		

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		30/06/2012 12	30/06/2011 12	Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres				
	Fonds associatifs sans droit de reprise				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	1 178 784	751 329	427 455	56.89
	RESULTAT DE L'EXERCICE (Excédents ou Déficits)	189 533	427 455	616 988	144.34
	Autres fonds associatifs				
Fonds associatifs avec droit de reprise :					
Apports					
Legs et donations					
Résultats sous contrôle de tiers financeurs					
Ecarts de réévaluation					
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables					
Provisions réglementées					
Droit des propriétaires					
	TOTAL I	989 251	1 178 784	189 533	16.08
	Comptes de liaison				
	TOTAL II				
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques	25 642		25 642	
	Provisions pour charges				
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement				
	Fonds dédiés sur autres ressources				
	TOTAL III	25 642		25 642	
DETTES (1)	Emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	161 807	79 865	81 942	102.60
	Dettes fiscales et sociales	76 778	65 191	11 588	17.78
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	520 712	355 054	165 658	46.66
Instrument de trésorerie					
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance	46 049	46 049		
	TOTAL IV	805 346	546 159	259 187	47.46
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 820 239	1 724 943	95 296	5.52

(1) Dont à plus d'un an

Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

759 297

500 110

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1	
	30/06/2012	12	30/06/2011	12
			Ecart N / N-1	
			Euros	%
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue de Biens et Services				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			547 269	100.00
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges				
Collectes				
Cotisations				
Autres produits	4 242 114		17 899	0.42
		4 260 012		
TOTAL I	4 242 114	4 807 281	565 168	11.76
CHARGES D'EXPLOITATION (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes	3 880 000		260 408	7.19
Impôts, taxes et versements assimilés	125		271	68.43
Salaires et traitements	241 653		21 662	9.85
Charges sociales	118 372		10 301	9.53
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	1 129		2 254	66.62
Sur immobilisations : dotations aux provisions		3 383		
Sur actif circulant : dotations aux provisions				
Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Subventions accordées par l'association	108 262		267 880	71.22
Autres charges (2)	34 932		12 058	52.72
		22 873		
TOTAL II	4 384 473	4 350 448	34 025	0.78
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	142 359	456 833	599 192	131.16
QUOTES-PARTS DE RESULTATS SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	30/06/2012 - 12	30/06/2011 - 12	Euros	%
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL V				
CHARGES FINANCIERES				
Dotations aux amortissements et aux provisions	25 642		25 642	
Intérêts et charges assimilées		3 905	3 905	100.00
Différences négatives de change	21 532	33 283	11 751	35.31
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL VI	47 174	29 378	17 796	60.58
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	47 174	29 378	17 796	60.58
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	189 533	427 455	616 988	144.34
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
TOTAL VII				
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions				
TOTAL VIII				
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)				
Impôts sur les bénéfices (IX)				
TOTAL PRODUITS (I+III+V+VII)	4 242 114	4 807 281	565 168	11.76
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX)	4 431 647	4 379 826	51 820	1.18
SOLDE INTERMEDIAIRE	189 533	427 455	616 988	144.34
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
- Engagements à réaliser sur ressources affectées				
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	189 533	427 455	616 988	144.34

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N		Exercice N-1	
	30/06/2012	12	30/06/2011	12
			Ecart N / N-1	
			Euros	%
PRODUITS				
Bénévolat				
Prestations en nature			5 980	100.00
Dons en nature				
TOTAL			5 980	100.00
CHARGES				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services			5 980	100.00
Personnel bénévole				
Prestations				
TOTAL			5 980	100.00

IFAW – France
4 RUE EDOUARD MIGNOT
BP 1426
51065 REIMS CEDEX

EXERCICE 2011 / 2012

ANNEXE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30 juin 2012, dont le total est de 1 820 437,19 €, et au compte de résultat de l'exercice, dont le total des produits est de 4 216 471,65 €, hors contributions volontaires, et dégageant un résultat déficitaire de 189 533,11 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012.

1. L'association

IFAW – France association française à but non lucratif, dont le siège est sis à Reims, fait partie d'un groupe mondial d'associations à but non lucratif, qui constitue collectivement l'International Fund for Animal Welfare (Fonds International pour la Protection des Animaux) (ci-après dénommé « IFAW »).

IFAW dispose de bureaux dans de nombreux pays et soutient des projets de protection et de conservation de la vie animale dans plus de quarante pays du monde. La mission de l'IFAW et de ses affiliés consiste à :

Améliorer le bien-être des animaux sauvages et domestiques à travers le monde en réduisant l'exploitation commerciale des animaux, en protégeant les habitats de la faune et en venant en aide aux animaux en détresse.

IFAW sensibilise le public pour prévenir la cruauté envers les animaux et promouvoir le bien-être animal et les politiques de préservation, qui font avancer la condition des animaux et des hommes.

IFAW – France est affiliée aux associations à but non lucratif suivantes :

- International Fund for Animal Welfare (Australie) Pty. Ltd ;
- International Fund for Animal Welfare Inc./Fonds international pour la protection des animaux Inc. (Canada) ;
- IFAW Internationaler Tierschutz-Fonds GmbH (Allemagne) ;
- Stichting IFAW-International Dierenfonds (Pays-Bas) ;
- International Fund for Animal Welfare NPC (Afrique du Sud) ;
- International Fund for Animal Welfare (Royaume-Uni) ;
- International Fund for Animal Welfare IFAW en action (Royaume-Uni) ;
- International Fund for Animal Welfare (Etats-Unis)
- IFAW Commerce Limited (Royaume-Uni) ;

Par autorisation de leurs Conseils d'Administration, IFAW – France et ses affiliés agissent de manière indépendante et autonome. Les actifs d'IFAW – France sont comptabilisés de manière séparée et non amalgamée avec ceux de ses affiliés.

Activités principales

Les organisations affiliées à IFAW, telles qu'IFAW France, gèrent leurs activités par l'intermédiaire d'un Département des programmes qui comprend les domaines de priorité suivants :

- éléphants
- phoques
- sauvetage des animaux (par ex. interventions d'urgence et mesures de réhabilitation des espèces sauvages/création de sanctuaires)
- programme pédagogique d'action pour les animaux
- animaux de compagnie (assistance aux chiens et aux chats)
- baleines
- programme de lutte contre le crime envers la faune sauvage et sensibilisation des consommateurs
- priorités régionales (par ex., aide à la protection des tigres en Chine, en Inde et en Russie, lutte contre la chasse avec chiens au Royaume-Uni et aide à la protection des loups en Allemagne et en Pologne)

Eléphants

A l'échelle mondiale

IFAW œuvre à permettre aux éléphants de vivre en liberté, au sein d'habitats viables et protégés, et à éliminer les menaces pesant sur les éléphants du fait du commerce de l'ivoire. IFAW oriente ses efforts vers la protection des populations d'éléphants d'Afrique et d'Asie.

IFAW France

- Une équipe du bureau d'IFAW France a confirmé le massacre de centaines d'éléphants par des braconniers, plusieurs semaines durant, dans le Parc de BoubaNjida au Cameroun. Le gouvernement camerounais s'est montré indifférent à ce braconnage jusqu'à ce qu'une équipe d'IFAW présente sur place alerte les media du monde entier, forçant le gouvernement à envoyer des militaires pour faire cesser ce massacre.
- Suite à cette mission dans le Parc de BoubaNjida, IFAW a décidé de soutenir un programme d'urgence de 3 mois dédié à la lutte contre le braconnage pour faire cesser ce crime contre les éléphants. La subvention couvrait les frais de patrouille de 25 rangers, le coût de l'essence, de patrouilles aériennes et de trois motos.
- Au Congo, des organisations gouvernementales consacrées à la protection de la faune sauvage, à l'entretien des forêts et à la douane ont formé plus de 30 cadres supérieurs aux activités d'enquête et renforcé leur capacité pour faire cesser le commerce illégal de l'ivoire. Une formation de trois jours a été organisée conjointement par le Ministère du développement durable, de la gestion des forêts et de l'environnement du Congo, et par IFAW.
- IFAW France a investi dans une campagne de communication en ligne pour promouvoir l'initiative "La marche des éléphants" et favoriser la signature d'une pétition. Près de 7 500 personnes ont cliqué sur l'onglet de la campagne et 6 000 personnes ont signé la pétition.
- IFAW et INTERPOL ont mis sur pied un groupe de projet commun pour enquêter sur le commerce illégal de l'ivoire sur internet. L'enquête a été financée par IFAW.
- IFAW France a financé un projet organisé par l'organisation Last Great Ape Organization (LAGA - Sauvetage du dernier grand singe) au Tchad. LAGA est une ONG d'appui à l'application de la loi sur la protection de la faune sauvage. L'objectif du projet est d'aider le gouvernement du Tchad à développer des moyens d'application de la loi pour la sauvegarde de la faune sauvage, de mettre sur pied des moyens

dissuasifs efficaces contre le massacre des éléphants et autres faunes sauvages menacées et de contrôler le commerce illégal des animaux sauvages, avec un accent particulier sur le commerce de l'ivoire.

- Des fonds ont été mis à disposition pour évaluer la possibilité de déplacer un hippopotame qui avait fait son gîte dans une rivière proche des zones urbaines de Wayako, Moussosso et Mayonga à Brazzaville en République du Congo. L'hippopotame ayant été soupçonné d'avoir tué un homme, les autorités congolaises ont demandé l'assistance d'IFAW pour redonner un habitat à l'animal. L'évaluation de ce projet, qui consistait à identifier une zone de relâchement appropriée, transporter l'animal par avion, puis par véhicule et lui fournir de la nourriture, entre autres, a été effectuée par un expert français.

Phoques

A l'échelle mondiale

Le programme Phoques est subdivisé en trois domaines de travail distincts, tous stratégiquement conçus pour œuvrer en faveur de la lutte contre la chasse commerciale au phoque au Canada. Ces domaines se recoupent et se complètent, et incluent les activités suivantes :

- campagnes politiques au Canada
- activités liées à l'interdiction du commerce de produits à base de phoque en Europe
- documentation sur la chasse commerciale au Canada mise au point par l'équipe de Hunt Watch, chaque année au mois de mars.

IFAW France

- Depuis que l'Union européenne (UE) a pris la décision d'interdire le commerce de produits à base de phoques (mai 2009), IFAW France a travaillé avec le gouvernement français, afin d'adapter à la France la réglementation de l'UE.
- IFAW France a œuvré à accroître l'intérêt des médias français pour les questions de la chasse au phoque au Canada et pour l'interdiction des produits à base de phoque au sein de l'UE.

Sauvetage des animaux

A l'échelle mondiale

La vision d'IFAW relative au sauvetage des animaux est un monde où la souffrance des animaux résultant de catastrophes est prévenue ou réduite autant que possible et où la réhabilitation et le soulagement des animaux sauvages blessés sont efficaces et largement soutenus.

Programme pédagogique d'action pour les animaux

A l'échelle mondiale

Pendant 20 ans, IFAW a soutenu le Programme pédagogique d'action pour les animaux (AAE), notre principal programme conçu pour apporter aux jeunes la connaissance et les outils permettant de réaliser des actions positives en faveur des animaux et de leur environnement. Durant l'exercice 2012, environ 5 millions d'étudiants et de formateurs ont participé à ce programme dans le monde.

Cette année, le thème de l'Action pour les animaux d'IFAW a été « Les éléphants n'oublient jamais » un programme qui met en lumière la détresse des éléphants et les défis auxquels fait face cet animal puissant et emblématique.

Le programme d'action en faveur des animaux s'est déroulé dans 16 pays : Australie, Belgique, Bhoutan, Canada, Chine, Kenya, France, Allemagne, Inde, Népal, Émirats arabes unis, Pays-Bas, Russie, Afrique du Sud, Royaume-Uni, et États-Unis.

IFAW France

- En France, 400 000 élèves, représentant 20 000 écoles, ont participé à l'action AAE d'IFAW.

Animaux de compagnie

A l'échelle mondiale

Le programme Animaux de compagnie d'IFAW reconnaît que quatre éléments s'avèrent indispensables pour atteindre les objectifs de nos projets dans ce domaine et pour garantir une amélioration durable du bien-être des animaux de compagnie : fourniture de soins vétérinaires primaires, sensibilisation du grand public, promotion de l'adoption et initiatives sur le plan législatif et politique.

Baleines

A l'échelle mondiale

Le Programme baleines est subdivisé en quatre domaines de travail :

1. Lutte contre la chasse commerciale à la baleine
2. Tourisme baleinier
3. Réduire les blessures accidentelles (bruit, enchevêtrements, collisions avec les navires)
4. *Song of the Whale*, navire de recherche non intrusif de la fondation caritative IFAW

Commerce des espèces sauvages, programme de lutte contre le crime envers la faune sauvage et sensibilisation des consommateurs

A l'échelle mondiale

IFAW s'est fixé pour objectif à long terme d'éliminer tout commerce cruel et non durable des espèces sauvages. Notre approche immédiate consiste à concentrer nos efforts sur des espèces prioritaires et sur certains points, tels que mettre fin au commerce de l'ivoire pour protéger les éléphants, envisager des campagnes de sensibilisation destinées aux gouvernements qui souhaitent mettre sur pied des politiques de protection des animaux et des formations d'agents chargés de la lutte contre la criminalité animale, afin d'améliorer le respect des lois dans ce domaine et la prise de conscience du public pour encourager les consommateurs à rejeter les produits issus des espèces sauvages.

IFAW France

Par une combinaison de dépenses directes et de contributions, en travaillant sur le territoire français et en tant que partie intégrante des campagnes internationales d'IFAW, IFAW France a apporté une contribution notable à la poursuite des priorités stratégiques de l'Organisation en 2012. En France, les programmes d'aide sociale sont essentiellement tournés vers des

initiatives d'éducation, de sensibilisation et de promotion de prestations sociales permettant de réduire la cruauté infligée aux animaux, leur exploitation et la destruction de leurs habitats. Publipostage direct et campagnes d'e-mailing -- Les appels envoyés aux donateurs présentent un ou plusieurs programmes prioritaires d'IFAW France (baleines, phoques, éléphants, animaux de compagnie, sauvetage d'animaux et refus du crime contre les espèces sauvages). Chaque appel éduque le public (à l'aide d'une preuve empirique ou anecdotique) sur les menaces pesant sur les animaux et leurs habitats et propose d'agir pour améliorer leur situation grâce à une action directe ou indirecte (faire un don à IFAW). Exemples d'actions directes :

- castrer/stériliser les animaux de compagnie, afin de réduire les populations d'animaux sauvages
- éviter d'acheter des animaux exotiques, afin de faire cesser le commerce illégal d'espèces sauvages.

2. Faits caractéristiques de l'exercice et perspectives

Comme prévu, les revenus provenant de la collecte de fonds en 2012 se sont élevés à un montant total de 4,2 millions d'euros, ce qui représente une somme raisonnablement cohérente par rapport au résultat de 2011 (4,3 millions d'euros). Nos donateurs nous ont aidés à atteindre notre objectif pour l'exercice 2012, légèrement supérieur à nos prévisions. Les recettes provenant des collectes sont restées relativement stables en 2012, malgré le défi à relever dans le contexte économique difficile de l'Europe.

L'exercice comptable 2011 / 2012 d'une durée de 12 mois s'est ainsi caractérisé par un recul des produits d'exploitation de 12,29 % par rapport à l'exercice clos le 30 juin 2011 de même durée.

Parallèlement, les charges d'exploitation ont augmenté de 0,78 %.

Compte tenu de ces variations, le résultat d'exploitation ressort déficitaire à 142 K€.

Après prise en compte du résultat financier déficitaire de 47 K€ et d'un résultat exceptionnel nul, le déficit global de l'association est de 189 K€.

IFAW France prévoit pour l'exercice suivant une augmentation des recettes provenant des collectes de fonds à 4,7 millions d'euros, par rapport à 4,2 millions d'euros pour 2012. Cette augmentation des recettes issues des collectes prévues pour 2013 est le prolongement de notre plan visant à augmenter les donateurs mensuels pour 2012 / 2013. Les dépenses prévues au budget 2012 / 2013 s'élèvent à environ 5,2 millions d'euros.

3. Règles et méthodes comptables

3.1. Cadre légal et réglementaire de référence

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément à la réglementation française en vigueur, aux nouveaux règlements du Comité de la Réglementation Comptable 99.01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et 99.03 relatif à la réécriture du plan comptable général.

3.2. Cadre réglementaire applicable au secteur

Il n'existe pas de spécificité relative au secteur d'activité de l'Association.

3.3. Durée et période de l'exercice comptable

L'exercice comptable a une durée de 12 mois courant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012.
Il est rappelé que l'exercice précédent clos le 30 juin 2011 avait la même durée.

3.4. Modes et méthodes d'évaluations appliquées aux divers postes du bilan et du compte de résultat

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- *continuité d'exploitation ;*
- *permanence des méthodes comptables ;*
- *indépendance des exercices.*

3.5. Informations complémentaires lorsqu'une prescription comptable ne suffit pas à donner une image fidèle.

Aucune information complémentaire n'est à donner.

Les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés, suffisent à donner une image fidèle :

- du patrimoine ;
- de la situation financière ;
- des résultats de l'association.

3.6. Mention de la dérogation à l'application d'une prescription comptable (si celle-ci se révèle impropre à donner une image fidèle).

Il n'y a pas eu de dérogation.

3.7. Description et justification des modifications intervenues d'un exercice à l'autre (présentation ou évaluation).

Il n'y a pas eu de modification intervenue au cours de l'exercice par rapport à l'exercice précédent.

3.8. Indication des postes du bilan concernés également par un élément d'actif ou de passif imputé à un autre poste.

Cette rubrique concerne essentiellement les comptes de régularisation Passif, Actif, ainsi que les comptes de provisions éventuellement constatées dont un détail suit.

3.9. Circonstances qui empêchent de comparer d'un exercice à l'autre, certains postes du bilan et du compte de résultat, et, le cas échéant, moyen d'en assurer la comparaison.

Rien n'empêche de comparer, d'un exercice à l'autre, les postes du bilan et du compte de résultat.

3.10. Règles et méthodes comptables relatives aux postes du bilan – Actif

3.10.1. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, prix d'achat majoré des frais accessoires d'achat, ou le cas échéant à leur coût de production.

Les immobilisations corporelles peuvent être décomposées par composants significatifs.

La décomposition des immobilisations n'a pas entraîné la création de composants distincts des rubriques de comptes déjà existantes.

Aucun frais financier spécifique à l'acquisition ou à la production d'immobilisations n'a été immobilisé.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon le mode linéaire d'amortissement, les durées d'utilisation et les taux les plus usuels sont les suivants :

- Matériels informatiques	1 à 5 ans soit 100% à 20% ;
- Agencements et mobilier de bureau	3 à 5 ans soit 33.33% à 20% ;

3.10.2. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Aucune dépréciation n'est à constater.

3.10.3. Créances

Les créances sont évaluées pour leur valeur nominale, une provision pour dépréciation des créances est pratiquée lorsqu'un risque de non recouvrement existe à la clôture de l'exercice.

3.10.4. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance ont été comptabilisées selon les règles du Plan Comptable Révisé et ne concernent que des charges ordinaires liées à l'exploitation normale de l'association.

3.10.5. Produits à recevoir

Les produits à recevoir ont été rattachés aux postes de créances, en conformité avec les règles du Plan Comptable Révisé.

3.11. Règles et méthodes comptables relatives aux postes du bilan – Passif

3.11.1. Fonds associatifs

Les fonds associatifs se composent des excédents ou des déficits réalisés les années précédentes cumulés et affectés au poste « Report à nouveau ». Ces ressources se composent de dons collectés auprès du public non affectés et non utilisés au début de l'exercice.

3.11.2. Dettes

Les dettes sont évaluées pour leur valeur nominale.

3.11.3. Charges à payer

Les charges à payer ont été rattachées aux postes de dettes, en conformité avec les règles du Plan Comptable Révisé.

3.11.4. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avances ont été comptabilisés selon les règles du Plan Comptable Révisé et ne concernent que des produits ordinaires liés à l'exploitation normale de l'association.

3.12. Règles et méthodes comptables relatives aux postes du Compte de résultat

3.12.1. Produits provenant des affiliés

Les produits provenant d'autres affiliés ont été nuls sur l'exercice contre 547 269 € intégralement non affectés aux actions menées au cours de l'exercice précédent.

3.12.2. Dons manuels

Les dons manuels sont enregistrés dans le compte de résultat quelle que soit leur destination finale, financement de dépenses à caractère de charges ou à caractère d'investissement.

Les dons manuels représentent une ressource principale et non accessoire, ils sont par conséquent comptabilisés en produits d'exploitation.

Le principe de rattachement des produits à l'exercice s'applique de la manière suivante :

- les dons par chèques, cartes bleues ou virements, reçus antérieurement à la clôture sont comptabilisés sur l'exercice, même si l'encaissement n'intervient que postérieurement à la date de clôture ;
- les dons par espèces ou mandats cash sont comptabilisés sur l'exercice dès lors qu'ils sont reçus avant la date de clôture de l'exercice.

Les dons manuels sont inscrits séparément au compte de résultat selon leur nature, on distingue les dons non affectés et les dons affectés :

- Les *dons non affectés* à des projets définis sont réalisés par les donateurs, sous réserve que cette utilisation se fasse dans le cadre de l'objet de l'association ;
- Les *dons affectés* par les donateurs à des projets définis figurent séparément dans le compte de résultat ainsi que les dépenses correspondantes.

3.12.3. Legs et donations inscrits au compte de résultat

Aucun legs ni aucune donation ne sont inscrits au compte de résultat au 30 juin 2012.

A cette date, le statut de l'association IFAW – France ne lui permet pas d'inscrire en compte de résultat de legs ou de donations.

3.12.4. Opérations en devises étrangères et différences de change

Les sommes figurant dans les comptes en devises étrangères sont converties au taux de change du jour de la clôture de l'exercice. Les pertes et gains de change réalisés ou latents ont un impact sur le résultat financier, ils sont enregistrés en charges ou produits selon leur nature. Le résultat financier tient également compte de charges liées à des opérations d'achat / ventes de devises.

3.12.5. Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte non seulement des éléments significatifs qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise mais également de ceux qui représentent un caractère exceptionnel eu égard à leur montant. Aucun produit ni aucune charge à caractère exceptionnel n'a été constaté au cours de l'exercice.

3.12.6. Valorisation du bénévolat et des contributions volontaires

Il n'est pas fourni d'estimation chiffrée du bénévolat du fait d'absence de bénévolat sur l'exercice ou de l'impossibilité de le valoriser.

Les contributions volontaires constatées sur l'exercice dans l'état « Evaluation des contributions volontaires » faisant partie intégrante des comptes annuels sont non significatives pour l'exercice contre 5 980 € constatée au cours de l'exercice précédent.

4. Informations complémentaires à certains postes du bilan

4.1. Mouvements ayant affecté les divers postes de l'actif immobilisé

Les mouvements ayant affecté les divers postes de l'actif immobilisé sont résumés dans les tableaux suivants.

4.1.1. Tableau de variation des immobilisations corporelles et des amortissements

4.1.1.1. Tableau de variation des immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles	Brut au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Brut à la fin de l'exercice
Terrains	- €	- €	- €	- €
Constructions	- €	- €	- €	- €
Installations techniques, matériel et outil.	- €	- €	- €	- €
Autres immobilisations corporelles	61 191 €	- €	- €	61 191 €
Immobilisations en cours	- €	- €	- €	- €
TOTAL	61 191 €	- €	- €	61 191 €

Les autres immobilisations corporelles se composent exclusivement de matériel et mobilier de bureau.

4.1.1.2. Tableau de variation des amortissements des immobilisations corporelles

Amortissements des immobilisations corporelles	Cumul au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Cumul à la fin de l'exercice
Amortissements des terrains	- €	- €	- €	- €
Amortissements des constructions	- €	- €	- €	- €
Amortissements install.tech., matériel & outil.	- €	- €	- €	- €
Autres immobilisations corporelles	55 971 €	1 129 €	- €	57 100 €
Immobilisations en cours	- €	- €	- €	- €
TOTAL	55 971 €	1 129 €	- €	57 100 €

4.1.2. Tableau de variation des immobilisations financières

Immobilisations financières	Brut au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Brut à la fin de l'exercice
Participations mises en équivalence	- €	- €	- €	- €
Autres participations	- €	- €	- €	- €
Créances rattachées à des participations	- €	- €	- €	- €
Autres titres immobilisés	- €	- €	- €	- €
Prêts	- €	- €	- €	- €
Autres immobilisations financières	8 531 €	180 €	- €	8 711 €
Immobilisations en cours	- €	- €	- €	- €
TOTAL	8 531 €	180 €	- €	8 711 €

Aucun amortissement ni aucune provision n'est constaté sur les immobilisations financières à la clôture de l'exercice.

4.2. Echéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

Les créances et les dettes sont toutes à moins d'un an à la clôture de l'exercice.

4.3. Comptes de régularisation actif

Les autres créances sont composées à la clôture pour 1 118,82 € de créances envers d'autres associations auxquelles IFAW – France est affiliée contre 548 204,01 € à la clôture précédente.

Les charges constatées d'avance s'élève à 11 382,67 € à la clôture de l'exercice contre 42 175,07 € à la clôture de l'exercice précédent.

4.4. Fonds associatifs

Tableau de variation fonds propres

Situation nette	Solde au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Dimunions de l'exercice	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise	- €	- €	- €	- €
Ecart de réévaluation	- €	- €	- €	- €
Réserves statutaires ou contractuelles	- €	- €	- €	- €
Réserves réglementées	- €	- €	- €	- €
Autres réserves (dons non affectés)	- €	- €	- €	- €
Report à nouveau	751 329 €	427 455 €	- €	1 178 784 €
Excédent N-1	427 455 €	- €	427 455 €	- €
Déficit N	- €	- €	189 533 €	- 189 533 €
TOTAL	1 178 784 €	427 455 €	616 988 €	989 251 €

4.5. Provisions et fonds dédiés

	Solde au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Dimunions de l'exercice	Solde à la fin de l'exercice
Provisions pour risques et charges	- €	25 642 €	- €	25 642 €
Fonds dédiés	- €	- €	- €	- €
TOTAL	- €	25 642 €	- €	25 642 €

4.6. Comptes de régularisation passif

Eléments	Exercice	Exercice précédent
Charges à payer incluses dans les postes :		
Emprunts	- €	- €
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	161 807 €	79 865 €
Dettes fiscales et sociales	76 778 €	65 191 €
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	- €	- €
Autres dettes	520 712 €	355 054 €
TOTAL 1	759 297 €	500 110 €
Produits constatés d'avance	46 049 €	46 049 €
TOTAL 2	46 049 €	46 049 €
TOTAL	805 346 €	546 159 €

Les autres dettes sont composées à la clôture pour 497 736,50 € de dettes envers d'autres associations auxquelles IFAW – France est affiliée contre 328 139,95 € à la clôture précédente.

Les produits constatés d'avance d'un montant de 46 048,71 € se composent exclusivement de dons successoraux (2 au total) perçus au cours de l'exercice comptable 2006 / 2007 pour 8 848,71 € et au cours de l'exercice comptable 2010 / 2011 pour 37 200 €. Ces sommes déjà encaissées par l'association sont maintenues en produits constatés d'avance, IFAW – France n'ayant pas la capacité juridique de les comptabiliser en produits.

5. Informations complémentaires relatives au compte de résultat

5.1. Détail et variation des produits d'exploitation

	Exercice	Exercice précédent	Variation	Variation N/N-1
Subventions d'affiliés non affectées	- €	547 269 €	- 547 269 €	-100,00%
Subventions d'affiliés affectées	- €	- €	- €	N/A
Dons manuels non affectés	4 196 775 €	4 192 413 €	4 361 €	0,10%
Dons manuels affectés	45 339 €	67 599 €	- 22 260 €	-32,93%
SOUS TOTAL PRODUITS EXPLOITATION	4 242 114 €	4 807 281 €	- 565 168 €	-11,76%
Contributions volontaires	- €	5 980 €	- 5 980 €	-100,00%
SOUS TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	- €	5 980 €	- 5 980 €	-100,00%
TOTAL	4 242 114 €	4 813 261 €	- 571 148 €	-11,87%

5.2. Détail du résultat financier

	Exercice	Exercice précédent	Variation	Variation N/N-1
Produits financiers	- €	- €	- €	N/A
Différences positives de change	- €	- €	- €	N/A
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	- €	- €	- €	N/A
Frais financiers	25 642 €	3 905 €	29 547 €	-756,60%
Différences négatives de change	21 532 €	33 283 €	- 11 751 €	-35,31%
TOTAL CHARGES FINANCIERES	47 174 €	29 378 €	17 796 €	60,58%
RESULTAT FINANCIER	- 47 174 €	- 29 378 €	- 17 796 €	-60,58%

6. Autres renseignements

6.1. Ventilation de l'effectif salarié de l'association par catégorie à la clôture

Catégorie	Exercice	Exercice précédent
Cadres	2	2
Non cadres	4	4
TOTAL EFFECTIF SALARIE	6	6

6.2. Situation fiscale

L'association n'a pas de but lucratif, elle n'est pas assujettie aux impôts commerciaux (Impôt sur les Bénéfices, Taxe sur la Valeur Ajoutée et Contribution Economique Territoriale) pour ses activités, non commerciales. L'association demeure assujettie à la taxe sur les salaires.

6.3. Opérations entre affiliés

6.3.1. Redevances

L'affilié nord américain (International Fund for Animal Welfare : Etats-Unis) fournit une assistance et des services en matière de programmes, levées de fonds, comptabilité, informatique et gestion à IFAW – France facturés sous forme de redevances. Ces services sont fournis et comptabilisés au coût historique (assimilable à la valeur de marché). Ledit coût est calculé en fonction des produits et charges mondiaux d'IFAW revenant à l'association IFAW – France, après prise en compte des subventions consenties aux affiliés et/ou perçues des affiliés. Les redevances se sont élevées à 1 113 125,36 € pour l'exercice clos le 30 Juin 2012 contre 1 210 210,17 € pour l'exercice clos le 30 Juin 2011.

6.3.2. Convention de mise à disposition de moyens à titre gratuit

L'association IFAW – France est la fondatrice du fonds de dotation FONDS INTERNATIONAL POUR LA PROTECTION DES ANIMAUX. Le fonds de dotation collecte des libéralités (donations et legs) afin de financer des projets de l'association IFAW. Le Fonds de dotation ne disposant pas, à ce jour, d'un personnel salarié et de locaux propres, IFAW – France met à disposition un ensemble de moyens à titre gracieux dont le coût estimé s'est élevé au cours de l'exercice à 21 280,17 €.

6.3.3. Créances et dettes

A la clôture de l'exercice et de l'exercice précédent, l'association avait les créances suivantes sur les autres associations auxquelles elle est affiliée :

	Exercice €	Exercice précédent €
Fonds de dotation Fonds International pour La Protection des Animaux	860	860
International Marine Mammal Association, Inc. (Canada)	259	75
IFAW Internationaler Tierschutz-Fonds GmbH (Allemagne)	-	-
Stichting IFAW-Internationaal Dierenfonds (Pays-Bas)	-	547 269
	<u>1 119</u>	<u>548 204</u>

A la clôture de l'exercice et de l'exercice précédent, l'association avait les dettes suivantes sur les autres associations auxquelles elle est affiliée :

	Exercice €	Exercice précédent €
International Fund for Animal Welfare, Inc. (USA)	166 339	291 312
IFAW Internationaler Tierschutz-Fonds GmbH (Allemagne)	87 147	4 467
International Fund for Animal Welfare NPC (Afrique du Sud)	40 075	-
Stichting IFAW-International Dierenfonds (Pays-Bas)	34 014	-
Affilié ICT	170 162	32 361
	<u>497 737</u>	<u>328 140</u>

6.3.4. Subventions / contributions versées

Au cours des exercices comptables 2011/2012 et 2010/2011, l'association a versé des contributions aux autres associations auxquelles elle est affiliée pour les montants suivants :

	Exercice €	Exercice précédent €
Subventions accordées aux affiliées	<u>37 884</u>	<u>140 482</u>
	<u>37 884</u>	<u>140 482</u>

Les autres contributions versées par IFAW – France sur l'exercice correspondent à des subventions accordées à des tiers, cliniques vétérinaires et autres organismes dans le cadre d'actions diverses comme l'action au profit des chats, des chimpanzés, etc...Les subventions versées se sont élevées à un total de 70 377,74 € pour l'exercice clos le 30 Juin 2012 contre 235 659,21 € pour l'exercice clos le 30 Juin 2011.

7. Engagements financiers hors bilan

7.1. Engagements donnés et engagements reçus

Conformément au paragraphe 3.4 de l'Accord passé à partir du 1^{er} Juillet 2009, entre le Fonds international pour la protection des animaux, Inc ("IFAW Etats-Unis") et "IFAW France", des contrats d'achat / vente de devises étrangères ont été exécutés dans l'intérêt de la gestion de la « volatilité des paiements » entre les deux parties susmentionnées comme suit:

Le 11 juin 2012, IFAW Etats-Unis a conclu un contrat avec la Bank of America («BoA») selon lequel IFAW Etats-Unis s'engage à livrer à BoA 1 054 041,09 € en échange de 1 320 000 \$ sur une période de douze mois commençant en Juillet 2012. En même temps que le contrat entre IFAW États-Unis et BoA, IFAW États-Unis par les présentes a conclu un accord avec IFAW France laquelle IFAW France s'engage à fournir 1 054 041,09 € à IFAW Etats-Unis en échange de biens et services (comme stipulé dans l'Accord) évalué à environ 1 320 000 \$ au cours de la une période de douze mois commençant en Juillet 2012.

Conformément au paragraphe 3.4 de l'Accord passé à partir du 1^{er} Juillet 2009, entre le Fonds international pour la protection des animaux ("IFAW UK") et "IFAW France", des contrats d'achat / vente de devises étrangères ont été exécutés dans l'intérêt de la gestion de la « volatilité des paiements » entre les deux parties susmentionnées comme suit:

Le 11 juin 2012, IFAW UK a conclu un contrat avec HSBC selon lequel IFAW UK s'engage à livrer à HSBC 1 365 426,73 € en échange de 1 094 969,31 £ sur une période de douze mois commençant en Juillet 2012. En même temps que le contrat entre IFAW UK et HSBC, IFAW UK a conclu un accord avec IFAW France laquelle IFAW France s'engage à fournir 1 365 426,73 € à IFAW UK en échange de biens et services (comme stipulé dans l'Accord) évalué à environ 1 094 969,31 £ au cours de la une période de douze mois commençant en Juillet 2012.

Autres engagements donnés	Exercice	Exercice précédent
Effets escomptés non échus	- €	- €
Garanties, avals et cautions	- €	- €
Suretés réelles	- €	- €
Intérêts sur emprunts en cours	- €	- €
Redevances de crédit bail	- €	- €
Engagements en matière de pensions et retraites	- €	- €
Droit Individuel à la Formation (D.I.F.) (*)	- €	- €
Autres engagements significatifs	- €	- €
TOTAL	- €	- €

Néant

(*) La loi n°2004-39 1 du 4 mai 2004, relative à la formation professionnelle et au dialogue social, ouvre, pour les salariés en CDI, un droit individuel à la formation d'une durée de 20 heures minimum par an, cumulable sur une période de six ans, plafonné à 120 heures. Le nombre d'heures cumulé de formation correspondant aux droits acquis au titre du DIF au 30 juin 2012 est de 460 heures.

Engagements reçus	Exercice	Exercice précédent
Legs et donations autorisés et acceptés (**)	- €	- €
Garanties, avals et cautions	- €	- €
Suretés réelles	- €	- €
Autres engagements significatifs	- €	- €
TOTAL	- €	- €

Néant

7.2. Engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite

Aucune provision pour indemnité de départ à la retraite n'a été provisionnée à la clôture de l'exercice compte tenu du caractère non significatif de celle-ci au vu du caractère non significatif de cette information.

8. Compte d'Emploi annuel des Ressources « CER » collectées auprès du public

Le compte d'emploi des ressources et ses notes annexes font partie intégrante de l'annexe aux comptes annuels, conformément à l'article 8 de l'ordonnance n°2005-856 du 28 juillet 2005

8.1.1. Tableaux explicatifs de la répartition analytique des charges

Les tableaux ci-après expliquent la ventilation analytique des charges entre les différentes missions sociales et les centres de coûts.

Tableau de ventilation des charges par mission sociale :

(€)	Animaux de compagnie	Elephants	Sauvetage des animaux	Vie sauvage	Programmes régionaux	Phoques	Baleines	Total
Salaires et émoluments	10 392	123 850	7 262	18 543	-	-	-	160 047
Charges sur salaires	5 056	60 261	3 533	9 022	-	-	-	77 873
Honoraires	12 852	133 413	6 390	10 410	4 333	3 844	1 854	173 096
Dons externes (a)	1 890	43 769	4 879	18 341	689	546	264	70 378
Impressions et publications	272 113	153 348	118 417	124 479	105 764	81 704	39 884	895 708
Frais de déplacements	2 278	53 941	10 529	12 796	-	-	-	79 544
Communications	279 778	184 497	127 650	137 008	109 635	88 573	42 459	969 600
Frais et petits équipements	2 602	31 006	1 818	4 642	-	-	-	40 068
Fournitures de bureau & informatiques	1 873	16 389	855	2 180	112	89	43	21 541
Informations publiques	16 765	58 568	396	2 665	247	185	87	78 913
Frais bancaires	1	64	2	4	-	-	-	71
Impôts et taxes	5	64	4	10	-	-	-	83
Autres	3 421	15 140	1 505	4 058	1 169	926	448	26 666
Amortissements	176	252	82	99	64	51	25	748
Dons aux affiliés (b)	-	37 884	-	-	-	-	-	37 884
Soutien et services institutionnels (c)	165 770	237 977	77 095	93 676	60 412	47 869	23 147	705 944
Total des dépenses de programmes	774 972	1 150 421	360 416	437 933	282 424	223 785	108 211	3 338 164
Total des dépenses de programmes hors (a), (b) et (c)	607 312	830 792	278 442	325 916	221 324	175 371	84 801	2 523 958

Tableau de ventilation des charges par centre de coûts :

(€)	<i>Services Programmes</i>	<i>Levées de fonds</i>	<i>Frais de fonctionnement</i>	<i>Total</i>
Salaires et émoluments	160 047	60 123	21 483	241 653
Charges sur salaires	77 873	29 254	13 973	121 100
Honoraires	173 096	18 039	57 747	248 882
Dons externes	70 378	0	0	70 378
Impressions et publications	895 708	152 914	54 327	1 102 949
Frais de déplacements	79 544	2 088	810	82 442
Communications	969 599	87 760	69 295	1 126 654
Frais et petits équipements	40 068	15 052	5 378	60 498
Fournitures de bureau et informatiques	21 541	4 707	1 790	28 038
Informations publiques	78 914	679	316	79 909
Frais bancaires	71	3	56 469	56 543
Impôts et taxes	83	31	11	125
Autres	26 666	3 018	5 012	34 696
Amortissements et provisions	748	281	25 742	26 771
Dons aux affiliés	37 884	0	0	37 884
Soutien et services institutionnels	705 944	150 161	257 021	1 113 126
Total (dont contributions volontaires)	3 338 164	524 110	569 373	4 431 646

8.1.2. Compte d'emploi des ressources

Le CER continue d'être composé de l'intégralité des charges et des produits de l'exercice.

Voir ci-après

EMPLOIS	Emplois de l'exercice = compte de résultat & contributions volontaires	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur l'exercice	RESSOURCES	Ressources collectées sur l'exercice = compte de résultat & contributions volontaires	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur l'exercice
			REPORT DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN DEBUT D'EXERCICE (T1)		178 782
1 - MISSIONS SOCIALES (ST1)	3 338 163	3 338 163	1 - RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC (T2)	4 242 114	4 242 114
1.1. Réalisés en France			1.1. Dons et legs collectés		
* Actions réalisées directement			- Dons manuels non affectés	4 196 775	4 196 775
- Protection des éléphants	830 792	830 792	- Dons manuels affectés	45 339	45 339
- Protection des phoques	175 370	175 370			
- Protection des baleines	84 801	84 801			
- Lutte contre le commerce des espèces sauvages	325 916	325 916	- Legs et autres libéralités non affectés	0	0
- Actions en faveur des animaux de compagnie en détresse	607 312	607 312			
- Actions sauvetage des animaux	278 442	278 442	- Legs et autres libéralités affectés	0	0
- Programmes régionaux	221324	221324			
Sous-Total 1	2 523 957	2 523 957			
* Versements à d'autres organismes agissant en France	16 750	16 750			
Sous-Total 2	16 750	16 750			
1.2. Réalisées à l'étranger					
* Actions réalisées directement	705 944	705 944			
Sous-Total 3	705 944	705 944			
* Versements à un organisme central ou d'autres organismes	91512	91512	1.2. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public		
Sous-Total 4	91 512	91 512	- Soutien Affiliés IFAW affectés	0	0
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS (ST2)	524 110	524 110	- Autres produits	0	0
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	524 110	524 110			
2.2. Frais de recherche des autres fonds privés	0	0			
2.3. Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics	0	0	2 - AUTRES FONDS PRIVES	0	
			3 - SUBVENTIONS & AUTRES CONCOURS PUBLICS	0	
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT (ST3)	569 373	569 373	4 - AUTRES PRODUITS	0	
(T3) = (ST1) + (ST2) + (ST3)		4 431 646			
I - TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	4 431 646		I - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT	4 242 114	
II - DOTATIONS AUX PROVISIONS	0		II - REPRISE DES PROVISIONS	0	
III - ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTES	0		III - REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS	0	
			IV - VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTES AUPRES DU PUBLIC (cf tableau des fonds dédiés) (T4)		0
IV - EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	0		V - INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	199 533	
V. TOTAL GENERAL	4 431 646		VI - TOTAL GENERAL (T2) + (T4)		4 431 646
V - Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées		0			
VI - Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public (T5 bis)		0			
VII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public (T6) = (T3) + (T5) + (T5 bis)		4 431 646	VI - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public (T6)		4 431 646
			SOLDE DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN FIN D'EXERCICE (T7) = (T1) + (T2) + (T4) - (T6)		989 251
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Missions sociales	0		Bénévolat	0	
Frais de recherche de fonds	0		Prestations en nature	0	
Frais de fonctionnement et autres charges	0		Dons en nature	0	
Total	0		Total	0	

8.2. Mise en œuvre des programmes : Répartition par catégories d'actions

8.2.1. Règles et méthodes comptables d'établissement du Compte d'Emploi des Ressources

- Le Compte d'Emploi des Ressources issues de la générosité du public est établi conformément aux dispositions de la loi n° 91-772, du 7 août 1991, du décret n°92-1011 du 17 septembre 1992 et de l'arrêté du 30 juillet 1993.
- L'établissement du compte d'emploi des ressources est réalisé à partir des comptes analytiques dont le montant total en charges et en produits correspond à celui du compte de résultat présenté dans les comptes annuels et des contributions volontaires éventuelles. Les rubriques du Compte d'Emploi des Ressources sont déterminées par reclassement analytique du compte de résultat présenté ci-avant.
- La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.
- La valorisation des contributions gratuites a été ajoutée à la fin du Compte d'Emploi des Ressources dans la mesure où leur montant apparaît significatif et estimable.
- Les ressources sont essentiellement constituées de dons manuels non affectés. Ces ressources financent, selon les besoins ponctuels de l'association les différentes missions sociales tant en France qu'à l'étranger ainsi que les emplois liés au fonctionnement de l'association.

8.2.2. Missions sociales

Les missions sociales d'IFAW-France se divisent de la manière suivante :

- *Les deux grandes catégories de missions sociales menées par IFAW – France ;*
- *Les frais de recherche de fonds ;*
- *Les frais de fonctionnement ;*
- *L'excédent de l'exercice ;*
- *Les ressources restant à utiliser.*

Les deux grandes catégories de missions sociales menées par IFAW – France sont :

- *ACD - Animaux de Compagnie en Détresse :*
 - o campagnes menées au profit des animaux de compagnie ;
 - o actions menées par les équipes d'intervention d'urgence ;
 - o travaux relatif aux législations en la matière.
- *PHAS – Préservation de l'Habitat des Animaux Sauvages :*
 - o campagnes de protection des éléphants et lutte contre le commerce d'ivoire ;
 - o programmes anti exploitation commerciale de la faune ;
 - o projets locaux de protection de certaines espèces (tortues de mer ; phoques moines ; marsouins ; tigres...) ;
 - o campagnes contre la chasse aux phoques au Canada ;
 - o campagnes de protection des baleines.

Les frais de recherche de fonds ;

Ces frais sont de 2 types :

- Les « frais de collecte » représentent les coûts de marketing auprès de donateurs potentiels. Ces coûts comprennent les coûts de création, production et distribution de supports publicitaires, ainsi que des achats d'espaces dans les médias.
- Les « frais de traitement de dons » correspondent à la gestion administrative des dons reçus.

Les frais de fonctionnement et autres charges ;

Cette rubrique regroupe l'ensemble des charges de structure qui ne trouvent pas d'affectation ni dans les missions sociales, ni dans les frais de recherche de fonds.

Le résultat de l'exercice :

Bien que ce ne soit pas une vocation pour l'association de générer des bénéfices sur ses activités, il est important de dégager un excédent chaque année pour préserver les fonds propres en terme réel.

Les ressources restant à utiliser.

Elles correspondent aux ressources affectées et non encore utilisées à la clôture de l'exercice. Au vu de la qualification des dons dans la quasi-totalité non affectés, le montant des ressources non affectées est nul.

8.2.3. Poste des ressources

Les recettes de l'association proviennent exclusivement de la générosité du grand public.

Mode de traitement des legs et donations

L'association n'a pas à la clôture, la capacité juridique de percevoir ce type de produits.

Dons

Tous les dons encaissés ou reçus jusqu'au 30 juin sont comptabilisés en produits de l'exercice.

Subvention d'exploitation

Néant.

Les seuls produits issus de subventions pouvant être reçues proviennent généralement d'affiliés.

Valorisation du bénévolat et des contributions volontaires

Voir note 3.12.6 ci-avant.

8.3. Règles d'affectation des ressources (Utilisation des fonds)

Les fonds collectés en France sont dépensés pour soutenir la mission sociale d'IFAW, qui consiste à protéger les animaux et leurs habitats de la cruauté, des abus et de l'exploitation commerciale. Les frais de programme de cette mission sont engagés dans le but d'apporter des prestations sociales aussi bien en France que hors de France. En outre, une partie des fonds collectés couvre les frais de collecte ainsi que les frais généraux et administratifs qui sont essentiels au fonctionnement de l'organisation.

FRAIS DE PROGRAMME EN FRANCE

Les programmes d'action sociale en France sont largement centrés sur les initiatives destinées à éduquer, à sensibiliser le public et à défendre les avantages sociaux possibles en réduisant la cruauté et l'exploitation des animaux et de leurs habitats. Les principaux programmes menés en France comprennent :

- **Publipostage et appels par courriel** – des actions éducatives qui informent le public visé sur la cruauté envers les animaux et leur exploitation, la destruction des habitats, les impacts des catastrophes naturelles sur les animaux et leurs habitats.
- **Autres campagnes de sensibilisation du public**, notamment :
 - **Semaine d'action pour les animaux** – action éducative en milieu scolaire organisée chaque année au début du mois d'octobre (pour coïncider avec la Journée mondiale des animaux), visant à informer les écoliers sur l'importance des animaux dans le monde et sur ce qu'ils peuvent faire pour protéger les animaux des générations futures.
 - **Communication et présence médiatique** – diffusion stratégique de visuels forts destinés à faire réfléchir et à inciter le public pour qu'il se soucie des animaux et de leurs habitats, et passe à l'action afin de les protéger.
- **Financements d'organisations françaises aux missions similaires** – périodiquement, IFAW FRANCE accorde des fonds sans condition à des organisations dont les missions sont similaires à la sienne.
- **Personnel et installations de soutien aux programmes** – frais de personnel et de bureau au profit de la mission.
- **Autres frais de programme** – et autres frais divers au profit de la mission.

Coûts directs des programmes & frais de personnel et d'équipements en soutien aux programmes

IFAW FRANCE supporte des coûts directs pour mener à bien sa mission, qui implique notamment la fabrication de brochures éducatives et autres matériels accessoires, le financement d'événements stratégiques de sensibilisation du public et les frais de transport associés aux déplacements sur les sites où se déroulent les programmes.

En outre, la gestion du bureau de IFAW FRANCE, situé à Reims, chargé des programmes susmentionnés, occasionne des coûts opérationnels, tels que les salaires et les avantages sociaux, le loyer, les factures d'eau, de gaz, d'électricité et de télécommunications, les frais d'assurance, les fournitures de bureau, les amortissements, etc.

FRAIS DE PROGRAMME HORS DE FRANCE

Ces programmes assurent un bénéfice indirect en France ou un bénéfice direct hors de France ; ils se concentrent principalement sur les financements accordés à des organisations affiliées et aux frais des services de soutien institutionnel (Institutional Support Services, ISS) payés à IFAW US.

- **Financements accordés à des organisations affiliées à IFAW**

IFAW FRANCE accorde des subventions lorsque l'occasion se présente d'atteindre un objectif stratégique en participant aux activités d'une autre organisation.

- **Services de soutien institutionnel (Institutional Support Services, ISS)**

Les frais d'ISS payés par IFAW FRANCE à IFAW US sont destinés à des fonctions essentielles qui sont centralisées aux États-Unis. Les frais sont affectés à chaque organisation filiale d'IFAW (y compris IFAW US) au prorata des frais mis en commun.

Les fonctions centralisées se répartissent comme suit : programme (politique, stratégie et supervision) ; collecte de fonds (direction créative, contenu et logistique) ; services relatifs aux donateurs (gestion des données et des relations avec les sympathisants) ; site Internet (contenu et administration) ; informatique ; gestion des ressources humaines ; gestion financière ; direction exécutive. Le coût de ces fonctions comprend les salaires et prestations, le matériel, les assurances, l'équipement de bureau et la maintenance, l'amortissement des actifs et certains frais professionnels.

Au cours de l'exercice, IFAW FRANCE a supporté des coûts d'ISS pour un total d'environ 1,113 million d'€ dont 706 K€ attribuables aux activités de collecte de fonds contre environ 1,210 million d'€ au cours de l'exercice précédent dont 721 K€ attribuables aux activités de collecte de fonds. Les principaux composants liés aux programmes des frais d'ISS étaient les suivants :

- **Gestion centralisée des programmes**

Les salaires et les avantages sociaux, les frais professionnels et les coûts opérationnels liés au personnel basé aux États-Unis travaillant dans la stratégie, l'exécution, la mise en place de politiques et la surveillance des programmes prioritaires d'IFAW sont affectés aux organismes affiliés. En 2012, on a attribué à IFAW France un personnel centralisé chargé des programmes, dont les coûts, additionnés aux coûts opérationnels, se sont élevés à un montant total de 239 K€.

- **Equipements et technologie de l'information centralisés**

La part revenant aux programmes des salaires et avantages sociaux, des frais professionnels, des frais d'entretien, des amortissements, des primes d'assurance et des intérêts d'emprunts associés aux équipements et aux infrastructures centralisés aux États-Unis s'est élevée à un montant total de 164 K€.

- **Publipostage direct et campagnes d'e-mailing centralisés**

La part des salaires, des avantages sociaux et des frais professionnels liés au personnel et aux ressources situés aux États-Unis, qui assument la responsabilité de la rédaction des documents, de la direction de la création et de la logistique du contenu programmatique du publipostage s'est montée à un total d'environ 225 K€.

- **Site web d'IFAW France**

Le site web d'IFAW France a pour objectif d'éduquer ses visiteurs aux problèmes relatifs aux animaux et à leurs habitats, ainsi qu'aux actions prises par IFAW et par ses donateurs en faveur de l'amélioration du bien-être des animaux. Les salaires et avantages sociaux, les frais liés aux services professionnels (hébergement du site et frais d'entretien), les amortissements, etc. dépensés aux États-Unis représentent un montant total d'environ 72 K€.

- **Autre soutien centralisé aux programmes**

D'autres frais de soutien sont largement compris dans la part revenant aux programmes de certains salaires et avantages sociaux, frais professionnels et fournitures diverses afférents à l'équipe des dirigeants seniors centralisée et formation interne relatives aux programmes. Ces coûts ont totalisé un montant de 377 K€.

FRAIS DE COLLECTE DE FONDS

Comme toutes les organisations, IFAW FRANCE supporte des coûts liés à ses initiatives de collecte de fonds (charges nécessaires à la poursuite de sa mission). Comme les frais de programme, les frais de collecte de fonds sont supportés aussi bien en France (dans le cadre des opérations situées à Reims) que hors de France (par les frais d'ISS liés aux opérations réalisées aux États-Unis).

FRAIS ADMINISTRATIFS

Les frais ne relevant pas directement des programmes ou de la collecte de fonds sont considérés comme administratifs. La majorité de ces frais est composée de salaires et prestations, d'autres coûts liés à des fonctions de direction générale, de services financiers, de ressources humaines et d'informatique. Comme les frais de programme et de collecte de fonds, les frais administratifs sont supportés tant en France (dans le cadre des opérations menées à Reims) que hors de France (par les frais d'ISS pour les opérations menées aux États-Unis).

REPARTITION FONCTIONNELLE DES DEPENSES

Certains coûts communs ont été affectés aux dépenses liées aux programmes et collectes de fonds ou aux frais généraux et administratifs sur la base du temps travaillé estimé par les employés et les professionnels pour chaque activité, excepté les coûts relatifs à l'information du public qui ont été affectés sur la base du contenu de l'ensemble de l'information publipostée ou de la publicité affichée.

Durant l'exercice clos le 30 juin 2012, l'Organisation a supporté des coûts communs d'un montant de 2 196 372 € pour des activités et des matériaux éducatifs, ainsi que pour des activités de communication incluant des appels de fonds. Parmi ces coûts, 219 385 € ont été affectés à la collecte de fonds, 123 088 € ont été alloués aux frais généraux et administratifs, et 1 853 899 € à des dépenses liées aux programmes.

Durant l'exercice clos le 30 juin 2011, l'Organisation a supporté des coûts communs d'un montant de 1 980 674 € pour des activités et des matériaux éducatifs, ainsi que pour des activités de communication incluant des appels de fonds. Parmi ces coûts, 223 864 € ont été affectés à la collecte de fonds, 88 199 € ont été alloués aux frais généraux et administratifs, et 1 655 611 € à des dépenses liées aux programmes.